

Mise en accessibilité des ERP*

CONTACTS UTILES

Soirée Business IN Presqu'île (février 2015) Tendance Presqu'île



Etat M. Robert Cossoul - Chef de l'unité Sécurité Accessibilité à la Direction Départementale des Territoires du Rhône robert.cossoul@rhone.gouv.fr / Tel : 04 78 62 54 23 www.accessibilite.gouv.fr	CARPA (Collectif des Association du Rhône Pour l'Accessibilité) M. Eric Benon - Président benon.carpaccess@gmail.com Tel : 09 81 15 93 82 / 06 99 39 19 01 www.carpaccess.com
Chambre de Commerce et d'Industrie du Rhône Mme Marie-Laure Chappuis - Conseil référent accessibilité chappuis@lyon.cci.fr / Tel : 04 72 40 57 74 www.lyon.cci.fr/site/cms/38129/2015--Accessibilite-pour-tous-dans-les-etablissements-recevant-du-public-ERP-	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône Mme Julia Roussey - Chargée de développement économique jroussey@cma-lyon.fr / Tel : 04 72 43 43 14 www.cma-lyon.fr/accessibilite-des-locaux.html
Tendance Presqu'île contact@tendancepresquile.org Tel : 04 78 30 02 26 www.tendancepresquile.org	

Le nouveau dispositif a pour objectif de faciliter la mise en œuvre effective de l'obligation instituée par la loi de 2005 de mise en conformité aux règles d'accessibilité pour les ERP. Il permet d'accorder plus de temps aux exploitants (ou propriétaires), en contrepartie d'engagements fermes de leur part.

TOUS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) SONT CONCERNÉS, DES A PRÉSENT :

1. Si l'ERP cesse son activité d'ici le 27 septembre 2015 :

Aucune démarche n'est à effectuer.

2. Si l'ERP est conforme aux règles en vigueur au 31 décembre 2014 en matière d'accessibilité :

*L'exploitant¹ établit obligatoirement une **attestation**² et l'adresse **avant le 28 février 2015 au préfet**³, avec une copie via la mairie à la commission pour l'accessibilité de la commune.*

3. Si l'ERP devient conforme en 2015 suite à des travaux déposés avant le 1^{er} janvier 2015 ou à l'assouplissement des règles au 1^{er} janvier 2015 :

*L'exploitant¹ établit obligatoirement un « **document tenant lieu d'Ad'AP** »⁴ et l'adresse **avant le 27 septembre 2015 au préfet**³, avec une copie via la mairie à la commission pour l'accessibilité de la commune.*

4. Si l'ERP n'est pas conforme et qu'aucune démarche n'a été effectuée avant le 1^{er} janvier 2015 :

*L'exploitant¹ établit obligatoirement un **Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)**,⁵ et l'envoi impérativement **avant le 27 septembre 2015 à la mairie** dans le cas général, avec une copie pour la commission pour l'accessibilité de la commune. Cette démarche simple d'engagement sur une programmation pluriannuelle d'actions (3 ans en général) permet à l'exploitant d'étaler les actions nécessaires au-delà de la date du 31 décembre 2014 imposée par la loi sans être hors la loi. Après validation de celui-ci, il met en œuvre les actions selon le programme annoncé et rend compte au Préfet.*

Attention : la démarche peut nécessiter une étude préalable assez longue (diagnostic et étude d'aménagement).

Tout savoir sur la procédure Ad'AP (auto-diagnostic, réglementation, procédure, modèle d'attestation et imprimés CERFA,...) sur le site : www.accessibilite.gouv.fr et www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html

Renseignements : DDT du Rhône Tél : 04 78 62 54 30 ddt-sbea-sa@rhone.gouv.fr	Adresse d'envoi au Préfet : Préfecture du Rhône Direction départementale des Territoires / Service Bâtiment, Energie et Accessibilité 165 rue Garibaldi - CS33862 - 69401 LYON cedex 03
---	--

¹. Dans certains cas (selon conditions du bail) l'obligation relève du propriétaire.

². Selon modèle disponible sur internet

³. A l'adresse précisée ci-dessus

⁴. Selon imprimé CERFA N° 15247*01 à disposition sur internet

⁵. Suivant cas de figure, selon imprimé CERFA N° 13824*03 (à adresser en mairie) ou 15246*01 (à adresser au Préfet) à disposition sur internet

Accessmétrie

106, rue Tête d'Or – 69006 Lyon
Tél : 04 78 52 30 26
info@accesmetrie.fr

Apave Agence Lyon Rive Droite

4, rue des Draperies – 69450 Saint Cyr au Mt d'Or
Tél : 04 72 32 52 52 / Fax : 04 37 64 08 00
commercial.lyonrivedroite@apave.com

CAP ERP

320, avenue Berthelot – 69007 Lyon
Tél : 04 72 78 48 73
lyon@caperp.com

CARPAccess – Eric Benon

11, rue des Teinturiers – 69100 Villeurbanne
Tél : 09 81 15 93 82 / Mobile : 06 99 39 19 01
carpaccess@gmail.com

SOCOTEC LYON – Service Construction

Contact : Madame Mignery et Monsieur Magaud
11, rue Saint-Maximin - 69416 Lyon Cedex 03
Tél : 04 72 11 45 43

BUREAU VERITAS – Dominique Vauris

16, Chemin du Jubin – BP 26 Cedex - 69571 Dardilly
Tél : 04 72 29 70 06

Verso Travaux – Eric Hatesse

12, avenue des Saules – 69600 Oullins
Tél : 06 88 46 78 50
contact@verso-travaux.fr

Bat'Etat – Jean-Luc Lambert

7, rue Francis de Pressensé – 69520 Grigny
Tél : 04 78 87 86 27
contact@batetat.fr

Est-Ouest Architecte – Cyril Perrin

3, rue Bodin – 69001 Lyon
Tél : 06 23 35 02 67
contact@est-ouest-architectes.fr

Autres contacts :

AFPAPH – Association Française des Professionnels pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
(www.afpaph.asso.fr/Membres-34-46-0.html)

Cette liste indicative est destinée aux chefs d'entreprises qui ne savent pas à qui s'adresser pour demander un diagnostic de leur point de vente. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, et ne constitue pas un référencement. Toutes personnes ou entreprises désirant y figurer peuvent s'adresser pour étude à Marie-Laure CHAPPUIS, chappuis@lyon.cci.fr